

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 62 (1989)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Lettre de l'USAL à l'Office fédéral du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



8057 Zürich
Bucheggstrasse 109
Tel. 01/362 42 40
PC 80-7203-9

Schweizerischer Verband für Wohnungswesen SVV
Dachorganisation der gemeinnützigen Wohnbaugenossenschaften
Union Suisse pour l'Amélioration du Logement USAL
Organisation faîtière des sociétés coopératives de construction et d'habitation d'utilité publique

Datum 16 août 1988

Ihr Zeichen
Unser Zeichen FN/mf

Office fédéral du
logement
Case postale 38
3000 Berne 15

Encouragement à la construction de logements
Promotions de construction I (1942) et III (1947), construction
sociale de logements (1958) et encouragement à la construction
d'appartements (1965)
Augmentation des taux d'entretien

Cher Monsieur Guggenheim,
Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 1988, l'USAL vous a adressé une lettre concernant les
taux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et à la déva-
loration pour cause de vieillissement, taux des appartements
qui ont été construits avant l'introduction de la loi de 1974 et
dont les loyers font l'objet de contrôles officiels. A cette
occasion, nous vous avons rendus attentifs au fait que ces taux
ont été augmentés pour la dernière fois le 1er avril 1985, action
par laquelle le renchérissement a été équilibré jusqu'au 1er
octobre 1984 seulement.

A la suite d'une légère baisse, les frais de construction ont
fortement réaugmenté ces derniers temps. L'indice zurichois a
passé de 670,2 points (base 1939), le 1er octobre 1984, à 750,5
points, le 1er avril 1988, ce qui correspond à une augmentation
de 80,3 points ou de 12 pour-cent. L'indice des frais de con-
struction constitue le point de mesure pour l'évolution des frais
d'entretien et de rénovation des appartements subventionnés. Dans
notre lettre du 19 mai 1988, nous avons en outre souligné le
renchérissement relatif aux frais d'administration, renchérisse-
ment qui, selon un sondage effectué par l'USAL, a augmenté de 15
pour-cent entre 1984 et 1986. Pour des chiffres plus détaillés,
nous vous avons renvoyés à l'enquête "Frais de loyers des
coopératives en continuelle hausse", paru dans "das wohnen", N°
5/1988, page 96 ff.

USAL

On sait que, depuis le mois d'octobre 1988, les instituts ban-
caires suisses ont baissé les taux d'intérêt pour hypothèques au
premier rang à deux reprises de 1/4 pour-cent. Conformément au
sondage USAL cité ci-dessus, près de la moitié des dépenses des
sociétés coopératives de construction et d'habitation incombe aux
frais d'intérêts. Suite aux deux réductions des taux hypothé-
caires, les frais d'intérêt ont diminué d'environ 9 pour-cent.
Cette économie s'oppose cependant aux autres charges de pro-
priétaire s'étant présentées depuis le 1er octobre 1984. Par
conséquent, une diminution des loyers en raison de la baisse des
taux hypothécaires est exclue du point de vue commercial.

D'après l'USAL, les taux relatifs à l'entretien, aux taxes
publiques et à la dévalorisation pour cause de vieillissement
devraient être augmentés d'un demi pour-cent dès que possible.
Ceci permettrait aux différentes organisations de construction de
conserver les loyers au niveau actuel en restant tout de même
capable de couvrir leurs frais courants. Nous vous serions très
reconnaissants de bien vouloir examiner notre proposition.

Avec nos meilleures salutations

UNION SUISSE POUR L'AMELIORATION DU LOGEMENT

Le président central

Otto Nauer

Otto Nauer

Le directeur

Fritz Nigg

Dr. Fritz Nigg

CONGRÈS USAL 1989 À GENÈVE



La **carte de participation au congrès** de 125 fr. (personnes accom-
pagnatrices 90 fr.) sera valable pour
toutes les manifestations ainsi que
pour le dîner à l'Hôtel Noga Hilton.

Commande des cartes et réserva-
tion de chambres d'hôtel auprès du
secrétariat central de l'USAL, Buch-
eggstrasse 109, 8057 Zurich.

PROGRAMME PRÉVU

Samedi 3 juin

Matin Arrivée des participants et des invités à
Genève.
Déjeuner Individuel. Sur demande, l'USAL se char-
gera de la réservation de tables au res-
taurant de l'aéroport.
Après-midi **Au Palais des congrès ORGEXPO,
à l'aéroport de Genève:**

Assemblée des délégués de l'USAL, avec
allocution du conseiller fédéral M. Jean-
Pascal Delamuraz, chef du Département
fédéral de l'économie publique.

Assemblée générale de la Société co-
opérative de cautionnement hypothécaire
responsable des sociétés coopératives
suisses de construction et d'habitation.

Apéritif offert par le Conseil d'Etat de Ge-
nève.

Pour les personnes accompagnatrices:

Tour de ville guidé depuis le Palais des
congrès ORGEXPO.

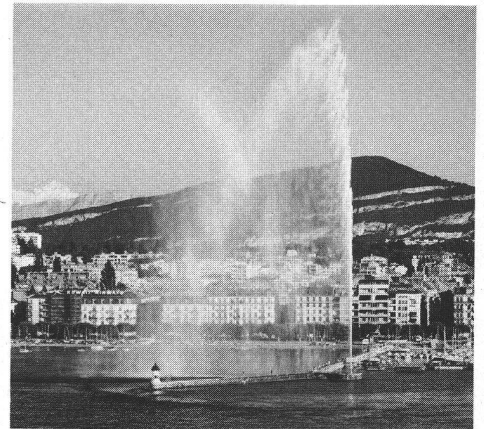
Soir

Dîner à l'Hôtel Noga Hilton, au bord du lac Léman

Quai du Mont-Blanc, divertissement et
danse.

Dimanche 4 juin

Visite de la cathédrale et de la vieille ville,
avec un guide compétent.
Fin du congrès.



(Photo Trepper, Genève.)

**En train et en bateau,
le voyage devient un véritable événement**

Offre spéciale pour Berne/Bienne/Thoune:

- voyage Berne/Bienne–Genève en wagon CFF de première classe;
- logement et petit déjeuner dans un hôtel de catégorie moyenne;
- trajet Genève–Lausanne en bateau, avec déjeuner à bord;
- retour Lausanne–Berne/Bienne en wagon CFF de première classe.

Prix forfaitaire par personne à partir de 195 fr. (cham-
bre à deux lits).
Hôtel et bateau/déjeuner uniquement, 140 fr.